

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B430-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B430

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Réponse à l'appel à projet sur les innovations locales dans la rénovation énergétique

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jacques BUCKI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Jacques BUCKI
Co-rapporteurs : Robert CHARDON
Jean-Claude FERAUD

Thématique : Environnement, Cadre de Vie et Développement Durable

Objet : Réponse à l'appel à projet sur les innovations locales dans la rénovation énergétique
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Ce rapport précise le contenu de la candidature à « l'appel à projet sur les innovations locales dans la rénovation énergétique » destiné aux collectivités pionnières en matière de rénovation énergétique des logements privés. Le dispositif repose d'une part sur la « plateforme de la rénovation énergétique » proposée par l'association "Qualiconditionnalité" et d'autre part sur un accompagnement de la CPA dans la mobilisation des structures locales existantes, l'animation du territoire et la participation à la construction d'éléments de support et complémentaires.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2013_B363 le 18 juillet 2013, le Bureau Communautaire s'est prononcé pour autoriser la Communauté du Pays d'Aix (CPA) à répondre à « l'appel à projet sur les innovations locales dans la rénovation énergétique » lancé par le gouvernement pour repérer et valoriser les initiatives déjà mises en œuvre sur les territoires pour la rénovation énergétique de l'habitat. Cet appel à projet a également pour objectif le recensement des projets en cours afin d'en sélectionner quelques uns et les accompagner dans un second temps.

L'engagement de la CPA dans cet appel à projet fait suite à l'expérimentation « accès aux économies d'énergie pour tous » (AEE) sur un échantillon de 76 habitations, destiné à mesurer les besoins en travaux et les leviers et les freins à leur réalisation. Les conclusions ont montré la nécessité d'un accompagnement complet des ménages tout au long du processus complexe d'un projet de rénovation énergétique depuis l'étape de sensibilisation, puis la réalisation des travaux et enfin l'utilisation du logement rénové.

Par ailleurs, l'engagement d'un ménage dans le processus de réhabilitation exige connaissance, confiance et accompagnement.

L'expérimentation a également montré l'importance de l'implication des communes dans la sensibilisation et l'information des habitants.

Il est proposé que la réponse à l'appel à projet se fonde sur le dispositif pilote de Lambesc lancé en avril 2013. Celui-ci est constitué d'une plateforme informatique et technique « la plateforme de la rénovation énergétique » développée et portée par l'Association Qualiconditionnalité, d'une animation – conseil réalisée par l'Espace Info Energie du Pays d'Aix et de l'appui de la Commune.

Ce projet s'inscrit dans l'engagement du gouvernement dans un objectif de rénovation de qualité de 500.000 logements à l'horizon 2017 et la mise en place opérationnelle du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH). Ce plan comprend 3 volets d'actions complémentaires :

- enclencher la décision de rénovation par l'accompagnement des particuliers,
- financer la rénovation en apportant des aides,
- mobiliser les professionnels pour garantir la qualité des rénovations.

Une gouvernance au niveau national et local s'organise avec notamment, courant septembre, la mise en place d'un guichet national unique matérialisé par un numéro azur (0810 140 240) relayé par les acteurs locaux, dont les collectivités territoriales.

Ce rapport est destiné à présenter le contenu de la proposition de réponse à « l'appel à projet sur les innovations locales dans la rénovation énergétique » par la CPA.

Contenu de la réponse à l'appel à projet

La première partie comprend les actions déjà mises en place par la CPA et ses partenaires

Le dossier de candidature est constitué d'une présentation des documents de cadrage existants dans lesquels figurent des volontés et des objectifs de rénovation du parc bâti de la CPA (Schéma de Cohérence Territoriale en cours, Plan Local de

l'Habitat, Plan Climat, Charte Forestière), et d'une description de l'état du bâti résidentiel du Pays d'Aix sous l'angle de l'énergie.

Ensuite le dossier recense toutes les actions de la collectivité en matière de rénovation énergétique des logements déjà engagées, ainsi que les partenariats noués sur ce thème, ceux en cours de réflexion. Les actions de la CPA sont présentées selon les thématiques développées dans l'appel à projet :

- Thème "Repérage" : Action de préfiguration d'un programme d'accompagnement des ménages modestes (piloté par Ecopolénergie),
- Thème "Sensibilisation" : opération Familles éco citoyennes en partenariat avec Wiki 2D, "balades de la thermographie" (animées par les Espaces Info Energie), dispositifs d'information des habitants par les deux Espaces Info Energie du territoire, réalisation d'un guide de la rénovation (en cours de rédaction par la CPA) ,
- Thème "Accompagnement" : rédaction des cahiers des charges d'analyse technique et financière du projet du ménage (Expérimentation "Accès aux Economies d'Energie pour tous"),
- Thème "Outils financiers" : le CPA est signataire du Contrat local d'engagement pour les ménages éligibles aux aides ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), auquel il faut ajouter les actions suivantes : aide aux propriétaires dans le cadre de l'habitat indigne, aide financière à l'installation d'énergies renouvelables dans les habitations (eau chaude et chauffage solaires, chauffages bois), financement par l'EcoChèque du Pays d'Aix, éco conditionnalité des aides à la rénovation et à la construction pour les bailleurs sociaux, partenariat avec les banques : aide aux primo accédants pour la rénovation des logements, récupération des Certificats d'Economie d'Energie.

La deuxième partie est une description du projet de la collectivité.

Dans cette partie, le dispositif proposé est constitué de la plateforme informatique et technique mise au point par l'Association Qualiconditionnalité et du programme d'animation nécessaire pour sensibiliser et inciter l'ensemble des publics intéressés et concernés afin de pouvoir passer à la vitesse supérieure en matière de rénovation énergétique des habitations.

Ainsi, la CPA propose de faire bénéficier à l'ensemble des communes du Pays d'Aix du retour d'expérience sur le pilote de plateforme "Guichet de la Rénovation Energétique" et l'animation lancés sur Lambesc.

En effet, l'expérimentation autour de l'outil mis en place par l'Association Qualiconditionnalité a permis d'améliorer et compléter son contenu et de l'adapter

au territoire de la CPA (notamment par la mobilisation des entreprises locales). Par ailleurs, il a été mis en évidence la nécessité d'actions complémentaires (communication de proximité, accompagnements personnalisés, aides locales ...). C'est pourquoi, il est proposé d'articuler un dispositif complet autour de cet outil.

1. La plateforme de la rénovation énergétique

« La plateforme de la rénovation énergétique » développée et portée par l'Association Qualiconditionnalité, permet de mettre en lien, le ménage avec tous les acteurs et interlocuteurs locaux de son projet (collectivités, diagnostiqueurs, entreprises, maître d'œuvre, architecte, organismes de financement, assurances...), de répondre aux différents impératifs d'accompagnement personnalisé et structuré du ménage, dans le temps et à toutes les étapes du dispositif.

Cette plateforme constitue « une boussole » pour les ménages et pour les professionnels. Elle est totalement indépendante et valorise et oriente les acteurs de la rénovation énergétique vers des ressources existantes localement.

Ces ressources sont les structures relais auprès des particuliers : les Espaces Info Energie (EIE), Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), l'association Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM), guichets d'accueil des services publics, professionnels de l'immobilier, énergéticiens, professionnels porteurs des marques de qualité Reconnu Grenelle Environnement (RGE), organismes bancaires et assurance, associations de consommateurs, ...) et des professionnels (organisations professionnelles portant des signes de qualité reconnus, distributeurs, négociants et fabricants, énergéticiens) .

En outre, cette plateforme, sous réserve de modalités d'accompagnement adaptées, peut s'adapter à la typologie sociale du ménage :

4 grandes typologies ont été dégagées : les ménages modestes et très modestes, les ménages « non modestes » ou plus aisés, les personnes âgées, ainsi qu'une approche différenciée pour la copropriété.

Cette plateforme permet au particulier :

- d'être accompagné à tout moment par les EIE et l'ADIL pour définir les besoins d'accompagnement et de compétences professionnelles nécessaires à la mise en œuvre de leur projet de rénovation,
- de disposer d'outils d'auto évaluation gratuits, de diagnostics techniques et d'usages de leur habitation,
- de définir les travaux, de bénéficier d'un service de vérification des devis, d'une couverture d'assurance sur la qualité des travaux et sur l'assurance dommage ouvrage,

- il peut également en fonction de la complexité des travaux faire appel à un maître d'œuvre ou à un assistant à maîtrise d'ouvrage (architecte, économiste de la construction),
- d'accéder à un outil de calcul des solutions de financement possibles, intégrant les aides locales notamment de la CPA et des communes, et du calcul des Certificats d'économie d'énergie,
- de soumettre son dossier à des établissements bancaires pour réalisation d'un dossier de prêt en ligne ;
- de disposer à la fin des travaux d'un outil de suivi de ses consommations et de la performance de son habitation.

Les spécificités régionales sont prises en compte par la plateforme grâce à l'intégration de la « démarche Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) ».

Pour les professionnels, la plateforme permet :

- d'avoir accès au marché des particuliers,
- d'être référencés sur la base des signes de qualité (labellisation, certification, RGE)

Pour les collectivités, la plateforme permet de :

- faire connaître et de rendre accessible et efficaces leurs actions motrices pour amplifier l'engagement de travaux de rénovation énergétique par des particuliers.

« La plateforme de la rénovation énergétique », est un outil évolutif, il va notamment être adapté aux ménages éligibles aux aides ANAH (dont les travaux sont soutenus par la CPA), et être utilisable par les opérateurs de l'ANAH fin 2013, puis à partir de 2015 les ménages en copropriété seront intégrés, un outil de gestion des stocks inutilisés par les distributeurs, entreprises qui sera remis à disposition et utilisables pour les ménages en précarité énergétique et ainsi qu'un forum pour échanger sur leurs expériences avec une « vitrine » des chantiers de référence.

2. Actions complémentaires

Pour accompagner cet outil, la CPA intervient à plusieurs niveaux :

Dans le suivi du test pilote de la plateforme :

La CPA suit les résultats et retours d'expérience du cheminement des particuliers inscrits sur la plateforme et des travaux réalisés. Elle proposera, le cas échéant, des améliorations et optimisations des services rendus par celle-ci.

Dans l'environnement de la plateforme et l'adaptation aux structures locales :

- par le soutien des Espaces Info Energie sur une mission spécifique en relais de la plateforme, en effet un accompagnement en face à face reste nécessaire et totalement complémentaire.
 - dans le rapprochement avec les structures existantes d'accueil des particuliers (ADIL, CAUE, CCAS, associations ...),
 - dans la réalisation d'un plan de communication de sensibilisation et d'information aux travaux de rénovation énergétique, sur la maîtrise de la consommation d'énergie et des outils associés à destination du grand public utilisables notamment par les communes, les CCAS...
 - dans la formation des artisans pour l'atteinte des critères de qualité exigé pour leur référencement dans la plateforme (Action PCET).
 - Par un lien réalisé avec la prestation de préfiguration d'un programme d'accompagnement des ménages modestes (pilotée par Ecopolénergie).
- En effet, il s'agit de déterminer quels sont les publics en précarité énergétique et quels sont les propriétaires susceptibles de rénover leur logement ; cela passe par une bonne connaissance du parc de logement et une identification des ménages en précarité énergétique.

Dans la participation à la construction d'éléments de support ou complémentaires :

- dans la réalisation du cahier des charges de l'audit énergétique en collaboration avec l'ADEME, afin de qualifier la prestation des diagnostiqueurs inscrits dans la plateforme et de proposer une présentation qui parle au public et repose sur les notions de coût global du bâtiment (à partir des éléments construits pour l'étude AEE)
- par la structuration des relations des particuliers avec les organismes de financement locaux, l'utilisation du dispositif des certificats d'économie d'énergie en place
- par la participation au développement du module destiné aux ménages éligibles aux aides ANAH et aux ménages en précarité énergétique, et utilisable par les opérateurs de l'ANAH, et financés par la CPA,
- par la participation au développement d'un outil de suivi des stocks inutilisés par les distributeurs, entreprises mis à disposition et utilisables pour les ménages en précarité énergétique.

Compte tenu de ces éléments, et des capacités de « la plateforme de la rénovation énergétique », la CPA propose de concourir pour le « Grand prix », pour le « prix territorial » et pour « les prix thématiques » suivants : repérage, sensibilisation, accompagnement, outils financiers, mobilisation des professionnels.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la Circulaire du 22 juillet 2013, relative à la territorialisation du plan de rénovation énergétique de l'habitat,

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « *prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président* » ;

VU la délibération n°2013_A052 du Conseil Communautaire du 28 mars 2013 relative à l'adoption du Plan Climat,

VU la délibération n°2013_B363 du Bureau Communautaire du 18 juillet 2013 relative à la candidature de la Communauté du Pays d'Aix à l'appel à projet sur les innovations locales dans la rénovation énergétique ;

Vu l'avis de la Commission Environnement en date du 9 septembre 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le contenu de la réponse à l'appel à projet national sur les innovations locales dans la rénovation énergétique ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Réponse à l'appel à projet sur les innovations locales dans la rénovation énergétique

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 OCT. 2013